

STAGE FICHE DE RENSEIGNEMENTS PREALABLE

MAJ 13/11/2020 (Document non contractuel)

☐ Stage Attributif de Crédits ☐ Stage Non Attributif de Crédits (non éligibles au présentiel) ☐ Stage dans le cadre d'un Certificat de professionnalisation ☐ Stage dans le cadre d'un Certificat de professionnalisation et d'études à l'international Comment avez-vous trouvé cette mission : ☐ iaelyon ☐ Link'iaelyon by U3e ☐ Site Carrières Entreprises ☐ Candidature spontanée ☐ Autre :		
 Toute demande doit être faite au minimum 15 jours avant le démarrage du stage Pièces justificatives à fournir impérativement : Photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile individuelle et accident couvrant la période du stage. Pour les stages à l'étranger, merci de consulter les préconisations actualisées sur notre site : https://iae.univ-lyon3.fr/info-coronavirus-evolutions-concernant-l-iaelyon-6 		
LE STAGIAIRE Nom: Prénom: Formation initiale □ Formation continue □ N° étudiant: Sexe: F□M□ Né(e) le:/ Lieu de naissance: Adresse: CP: Ville: Pays: Téléphone portable: Mél personnel et permanent: DIPLOME: Volume horaire de la formation (annuel): Heures		
L'ENSEIGNANT REFERENT : Nom :		
Raison sociale: Adresse: CP: Ville: Pays: Nom et Prénom de l'interlocuteur administratif: Mail: Téléphone: N° SIRET: APE-NAF: Effectif global entreprise: Effectif à l'adresse: Année de création Site internet Activité: Service dans lequel le stage sera effectué: Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme d'accueil):		
Représenté par (signataire de la convention) : M. \square Mme \square : Agissant en qualité de : Téléphone :		
Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil : Nom et prénom du tuteur de stage : Fonction : Mél :		

Le gouvernement préconise que le télétravail doit être mis en œuvre toutes les fois où cela sera possible. La règle applicable aux travailleurs doit s'appliquer à fortiori aux stagiaires. Les stages doivent donc au maximum se dérouler à distance, au domicile des étudiants.

Le stage en présentiel ne peut avoir lieu que si le télétravail n'est vraiment pas possible, et si par ailleurs l'intérêt pédagogique est dans cette configuration clairement avéré.

Il est de la responsabilité des structures d'accueil de respecter et faire respecter les normes sanitaires d'exception en vigueur, notamment pour les stages non éligibles au travail à distance, les règles de distanciation doivent impérativement être respectées au sein de l'entreprise. Il est de la responsabilité de :

- Limiter au strict nécessaire les réunions,
- Limiter les regroupements de salariés dans des espaces réduits,
- Annuler ou reporter les déplacements non indispensables,
- Adapter l'organisation du travail, notamment grâce à la rotation d'équipes.

Durant la période de crise sanitaire, et <u>en cas de stage en présentiel</u> <u>dans les locaux de l'organisme d'accueil ou autre lieu sur ordre mission dévolue au stagiaire, autre que le domicile de l'étudiant</u>, ce dernier et l'organisme d'accueil se conforment pendant la durée du stage au respect des prescriptions nationales et locales relatives à la crise sanitaire liée au covid-19, ainsi qu'aux règles de sécurité sanitaire. Ils subordonnent expressément le commencement du stage au respect de ces prescriptions et règles de sécurité sanitaire et s'engagent à l'interrompre ou à y mettre fin en cas de modification des prescriptions susmentionnées compromettant la poursuite ou en cas de méconnaissance des règles de sécurité sanitaire émises par le ministère du travail (https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-dedeconfinement.pdf).

La reprise ultérieure du stage en présentiel ou mixte (présentiel et télétravail) sera mise en œuvre, en concertation avec le responsable pédagogique et l'étudiant, selon les modalités les mieux adaptées à la réalisation de la mission et au respect des consignes gouvernementales **pourra se faire uniquement**:

- 1. Si la santé du stagiaire le permet ;
- 2. Si l'entreprise ou l'organisme d'accueil permet d'assurer l'encadrement du stagiaire ;
- 3. Si l'entreprise ou l'organisme d'accueil s'engage à mettre en œuvre toutes les conditions de sécurité afin de permettre l'accueil du stagiaire.

□ Aucune gratification (≤ 2mois) □ Gratification min	
Rémunération supérieure au minimum légal:	
Autres avantages accordés (précisez):	
Modalités de versement de la gratification : ☐ Mensue	le au prorata temporis □ Lissage
Caisse primaire d'assurance maladie à contacter en cexception) :	
DESCRIPTIF PRECIS DE LA MISSION A compléter pédagogique	par l'entreprise puis validée par le Responsabl
Environnement/Contexte :	
Compétences à acquérir ou à développer :	
Moyens mis en œuvre :	
Les informations recueillies dans ce formulaire par l'iaelyon ont pour objet Le nom de l'entreprise ainsi que le contact du maître de stage seront consu années. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'u concernant. Pour l'exercer, contactez le service des stages de l'iaelyon (co	ultables par les étudiants en recherche de stage pendant les 3 prochaine n droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous
1/ Stagiaire	3/Responsable pédagogique
Nom	Nom
Date://	Date://
Signature :	Validation de la demande : □ OUI □ NON
	Signature :
2/ Organisme d'accueil	3 bis/ Enseignant suiveur si identifié
Entreprise:	Nom
Nom:	Date://
Date:// Signature et cachet:	Validation de la demande : ☐ OUI ☐ NON
Signature et cachet.	Signature :

Gratification: